

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

Pour Qui? Pourquoi?

Cette formation action PRAP a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Elle implique de par sa nature un engagement de l'encadrement ou de l'employeur dans cette démarche de prévention, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines dans l'entreprise.

A l'issue de cette formation, le salarié va acquérir des compétences lui permettant d'être acteur de sa propre prévention dans son entreprise.

La Formation

Programme (14h IBC / 21h 2S)

- Connaître les risques liés à son activité ou à son métier,
- Analyser en détail sa situation de travail,
- Adopter de bonnes pratiques et des gestes appropriés à la tâche à effectuer,
- Proposer à son encadrement des améliorations techniques ou organisationnelles d'aménagement de son poste de travail,
- Mobiliser les personnes concernées par la prévention des risques dans l'entreprise.

Le stagiaire est évalué sur deux épreuves reprenant le programme de la formation.

Un suivi de l'entreprise dans les 3 à 6 mois suivants la formation.

Pour tous renseignements

Contactez nous

Tel: 07 89 80 14 63

Mail: udps34@anps.fr